



## *Commune de La Sagne*

Le Conseil général de la Commune de La Sagne,

Vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991 ;  
et son règlement d'exécution (RELCAT), du 16 octobre 1996 ;

vu la loi cantonale sur l'extraction de matériaux (LEM), du 31 janvier 1991  
et son règlement d'exécution (RELEM), du 21 août 1991 ;

Vu le préavis du Département du développement territorial et de  
l'environnement, du 15 août 2022 ;

Sur proposition du Conseil communal,

### **a r r ê t e :**

#### **Article premier**

<sup>1</sup>Le plan spécial d'extraction de la carrière du "Bois Vert" et son règlement, préavisé par le Chef du Département du développement territorial et de l'environnement, est adopté.

#### **Article 2**

<sup>1</sup>Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

La Sagne, le 26 septembre 2022

**Au nom du Conseil général**

Le Président :

La Secrétaire :